Mouroux et ses hameaux

Le contact

n°5

Le pôle enfance

Une nouvelle structure centralisée à votre service

Page 4-5

Développement durable

Les actions de la municipalité

Page 12-13

Sécurité routière

Prévention, pédagogie et... sanctions

Page 16-17

250 000 €

Défaut de gestion de la Mairie depuis 1993

Page 18

Les travaux d'assainissement

La nouvelle station d'épuration

Dossier page 14 et 15

Les transports à Mouroux

Dossier page 8 à 11

Sommaire

Le nouveau logo de la ville
page 3

Écoles, tout sur la rentrée
pages 4 et 5

Urbanisation
page 6

Point sur les travaux
page 7

Dossier
Les transports à Mouroux
pages 8 à 11

Développement durable
page 12

L'A.M.A.P.
page 13

Dossier
L'assainissement
pages 14 et 15

Les contrôles radar
page 16

Nouveau sens de circulation
page 17

Les brèves
pages 18 à 20

Échos du commerce
page 21

Mouroux & son histoire
page 22

Vie publique
page 23

Agenda
page 24

Le contact
Comité de rédaction : Bureau municipal
Responsable de la publication : Élisabeth Escuyer
Maquette & mise en page : Nicolas Créchet
Photos : Audrey Quagliozzi, Yves Crinon, Nicolas Créchet, © IRH Ingénieur conseil, © Fotolia
Couverture : © Fotolia
Imprimeur : F.C.S. RCS Meaux 437 513 153

Ce bulletin municipal est imprimé sur un papier 50 % recyclé et 50 % issu de forêts certifiées « développement durable »

Éditorial

Pour cette rentrée scolaire 2009, mon équipe et moi-même avons pris des mesures permettant d'atteindre un triple objectif :
– améliorer l'accueil en Mairie,
– mettre en place une offre de transport adaptée,
– assurer une meilleure sécurité routière et piétonne.

Améliorer l'accueil en Mairie

Tout ce qui concerne l'inscription et le paiement du périscolaire, du centre de loisirs ou de la cantine se font désormais au pôle enfance installé dans le même bâtiment que la police municipale.
Toutes les autres démarches, demandes, réclamations ou consultations de documents sont centralisées en Mairie.

Une offre de transport adaptée

Quant au transport, il y a quelques changements importants à partir de septembre.
Il y aura une plus grande fréquence des trains et des cars relayant Coulommiers à Chessy.
D'autre part, nous avons rationalisé et amélioré les ramassages de la gare et des scolaires. Les collégiens de Boussois pourront enfin bénéficier d'un car pour aller au collège.
Dans tous les endroits de la commune où le passage du car est supprimé, vous pouvez faire appel à Tam-Tam. Renseignez-vous !
Je me permets d'insister auprès des parents de collégiens et lycéens pour les inciter à prendre une carte Imagine'R. Elle sera moins chère cette année, car nous avons décidé de la subventionner. Elle permet aux jeunes d'avoir accès au transport scolaire bien sûr, mais c'est en plus un titre de transport permanent valable en dehors des heures scolaires, le week-end et pendant les petites vacances.

Une meilleure sécurité routière et piétonne

En ce qui concerne la sécurité routière et piétonne, nous avons pensé à nos petits : un beau dépose-minute a été réalisé le long de la maternelle. Nous allons poursuivre nos aménagements incitant au ralentissement.
Attention aux modifications de sens de circulation au niveau du bourg : d'autres petits changements vous attendent… Soyez vigilants !
Pour terminer, je vous donne rendez-vous le 5 septembre au forum des associations. Ce sera l'occasion de découvrir les nouvelles activités proposées, d'échanger, de rencontrer vos élus…
Bonne « rentrée » à tous !

Élisabeth Escuyer
Maire de Mouroux

À gauche en haut, la semaine du clown, spectacle de clôture.
À gauche en dessous, fête de Mouroux.

Communication

Nouveau logo
Mouroux et ses hameaux

Dès la rentrée, la ville de Mouroux change de logo !

Vous avez pu le découvrir sur la couverture de ce journal.
Progressivement, vous allez le rencontrer sur tous les supports de la ville.

Mouroux et ses hameaux

Nous avons décidé de changer le logo de la commune et nous avons fait le choix d'un logo à la fois dynamique et champêtre.

Il symbolise ainsi notre double ambition pour Mouroux : y développer les activités et les commerces ainsi que les animations culturelles et sportives tout en lui conservant son aspect rural.

Mouroux, c'est un bourg et beaucoup de hameaux qui ont tendance à se rejoindre pour la plupart, mais chacun a sa spécificité, son charme particulier.

Mouroux a des allures de village même si au niveau du nombre d'habitants nous avons la taille d'une ville.

Mouroux c'est aussi des champs, des bois, des coteaux pentus, de nombreux chemins et le Morin qui serpente en fond de vallée.

Notre nouveau logo avec ses couleurs du terroir et ses lignes douces symbolise tout cela.

Adieu la raideur du M monolithique !

Adieu la froideur du bleu foncé !

Adieu l'immobilisme et le manque d'ouverture.

Avec ce nouveau logo qui accompagne toute notre communication, faisons face à l'avenir avec le sourire !

Explication du logo

Vous désirez mieux comprendre le nouveau logo de la ville de Mouroux ? Que veut-il dire et comment faut-il l'interpréter ? Petites explications…

Des courbes, des couleurs chaudes et accueillantes… comme notre pays

Par l'utilisation combinée de formes toutes en rondeur (police de caractère, signature du M), nous voulons faire de notre ville et de notre logo un espace accueillant et convivial.

Le choix du vert s'explique par notre volonté de préserver notre cadre de vie ; l'orange est là pour affirmer notre dynamisme.

Un logo en forme de signature

Mouroux devient une signature : le M de Mouroux se dote d'une queue verte, symbole de notre appartenance à notre paysage. Le reste du nom de la ville vient alors en orange, pour ajouter un zeste de tonus et de vitalité.

L'identité des hameaux reconnue

Mouroux est composé par plus de 18 hameaux, avec chacun ses particularités, ses besoins propres. Le centre bourg, comme son nom l'indique, est le fédérateur de cette « galaxie » de hameaux. Ils sont donc représentés par les 5 planètes rattachés à la queue du M.

L'ancien logo de la ville

VILLE DE MOUROUX

Les écoles
les transports
la cantine - le pôle enfance

Tout sur la rentrée

Nouveaux tarifs, nouveaux horaires, et surtout, un seul lieu pour toutes vos formalités : **le pôle enfance** situé dans les locaux de la police municipale

La politique voulue par la nouvelle équipe continue à se mettre en place : cure de rationalisation, baisse des tarifs et amélioration des locaux et des équipements sont au menu de ce début d'année.

Les futurs locaux du pôle enfance. C'est ici que les inscriptions, encaissements…, seront centralisés autour d'un seul numéro de téléphone, le 01 64 75 52 50. En médaillon, vos interlocutrices : En haut, Martine Liénard et en dessous Céline Taris.

À partir du mois de septembre, toutes les démarches concernant vos enfants seront désormais centralisées.

Le nouveau pôle enfance ouvre ses portes à la rentrée scolaire et vous accueille pour **toutes** les inscriptions (cantine, péri et post scolaire, étude et centre de loisirs).

Adresse du pôle enfance

Local de la police municipale
Place de la Mairie
77120 Mouroux

Téléphone

01 64 75 52 50

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi :
8 h 30 - 12 h
13 h 45 - 17 h 45

1er et 3e samedi du mois :
9 h - 12 h

Qu'est-ce qui change pour les parents ?

Un seul lieu pour toutes vos questions. Un nouveau numéro de téléphone, le 01 64 75 52 50.
Et de nouvelles interlocutrices, Mmes Martine Liénard et Céline Taris.

Changez-vous l'encaissement des factures ?

Non, le principe reste le même. Les factures vous sont soit remises en main propre, soit adressées chez vous par la Poste. Le paiement est toujours à l'ordre du Trésor Public.

Quand devons-nous nous déplacer au nouveau pôle enfance ?

Même si toutes vos démarches peuvent désormais s'effectuer par téléphone, la première inscription se fera sur place. Sinon, il sera indispensable de vous voir une fois l'an pour la mise à jour de votre revenu fiscal mensuel à partir de votre feuille d'imposition.

Horaires Fernand Picot

Accueil des enfants	de 8 h 40 à 8 h 50
Sortie de midi	de 11 h 50 à 12 h
Accueil des enfants	de 13 h 30 à 13 h 40
Sortie du soir	de 16 h 40 à 16 h 50

Au centre de loisirs
Postscolaire : à partir de 7 h 00
Étude : jusqu'à 18 h 30
Périscolaire : jusqu'à 19 h

Horaires Les Chicotets

Accueil des enfants	de 8 h 25 à 8 h 35
Sortie de midi	de 11 h 35 à 11 h 45
Accueil des enfants	de 13 h 25 à 13 h 35
Sortie du soir	de 16 h 35 à 16 h 45

Sur place
Postscolaire : à partir de 7 h 00
Périscolaire : jusqu'à 19 h

Horaires Les Parrichets

Accueil des enfants	de 8 h 20 à 8 h 30
Sortie de midi	de 11 h 30 à 11 h 40
Accueil des enfants	de 13 h 20 à 13 h 30
Sortie du soir	de 16 h 30 à 16 h 40

Sur place
Étude : jusqu'à 18 h 30
Périscolaire : jusqu'à 19 h

Tarifs Centre de Loisirs

Mercredi, petites vacances et vacances d'été

Revenu fiscal net mensuel	1 enfant 2008	1 enfant 2009	2 enfants 2008	2 enfants 2009	3 enfants et + 2008	3 enfants et + 2009	demi-journée
inférieur à 1067 €	6,30 €	7,40 € ↗	6,10 €	6,50 € ↗	5,90 €	5,90 € =	5 € ↘
entre 1068 € et 1829 €	8,60 €	8,20 € ↘	8,40 €	7,20 € ↘	8,20 €	6,60 € ↘	6 € ↘
entre 1830 € et 2287 €	10,30 €	9,20 € ↘	10,10 €	8,20 € ↘	9,90 €	7,60 € ↘	7 € ↘
entre 2288 € et 2744 €	11,60 €	11,60 € =	11,40 €	10,60 € ↘	11,20 €	10 € ↘	8 € ↘
supérieur à 2745 €	13,10 €	12,30 € ↘	12,90 €	12,00 € ↘	12,70 €	11,50 € ↘	9 € ↘

↘ prix en baisse ↗ prix en hausse = prix stable
D'une façon générale, tous les tarifs sont en baisse.
Seuls augmentent ceux qui nécessitaient un alignement sur les remboursements de la C.A.F.

Tarifs accueil post & périscolaire

	2008	2009		
	tarif unique	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Accueil péri scolaire + petit déjeuner	3,30 €	3,30 € =	3 € ↘	2,70 € ↘
Accueil postscolaire + goûter	3,30 €	3,30 € =	3 € ↘	2,70 € ↘
Études, accueil post scolaire et goûter	4,30 €	4,30 € =	4 € ↘	3,70 € ↘
Études et goûter	3,30 €	3,30 € =	3 € ↘	2,70 € ↘

↘ prix en baisse ↗ prix en hausse = prix stable
Dorénavant, ce service bénéficie également d'une dégressivité liée au nombre d'enfants.

pour en savoir + : www.mouroux.fr

Les travaux de cet été

Les élèves n'étaient pas encore partis que les travaux démarraient déjà pour embellir les locaux.

Terrain multisports de l'école Fernand Picot. À vos ballons, prêts, jouez !

Dès la rentrée scolaire, les enfants de l'école Fernand Picot pourront se défouler sur un nouvel espace spécialement dédié à tous les sports de ballon. Ce mini-stade est en pelouse artificielle. Sans entretien, il assure aux enfants des chutes moins douloureuses.
Cet équipement d'une valeur d'environ 19000 € a été payé par la coopérative de l'école, elle-même alimentée par la Mairie.

Toiture de l'école Fernand Picot : adieu les classes pyramides !

Fini les 2 classes aux toitures qui fuient et au chauffage improbable et gourmand en énergie. Dès la rentrée, ces 2 classes rénovées pourront accueillir les enfants dans de très bonnes conditions. Pour ce chantier, nous avons fait le choix de faire travailler des entreprises mourousiennes, moins chères et plus qualitatives que certaines grosses entreprises souvent retenues précédemment.

Urbanisation

Mis devant le fait accompli…

15 pavillons non désirés, rue de la Croix des Grès.

Une demande de construction d'un lotissement de 15 lots situé rue de La Croix des Grès a été acceptée le 6 mai dernier. Face au mécontentement de certains riverains, nous apportons ici des explications sur ce projet.

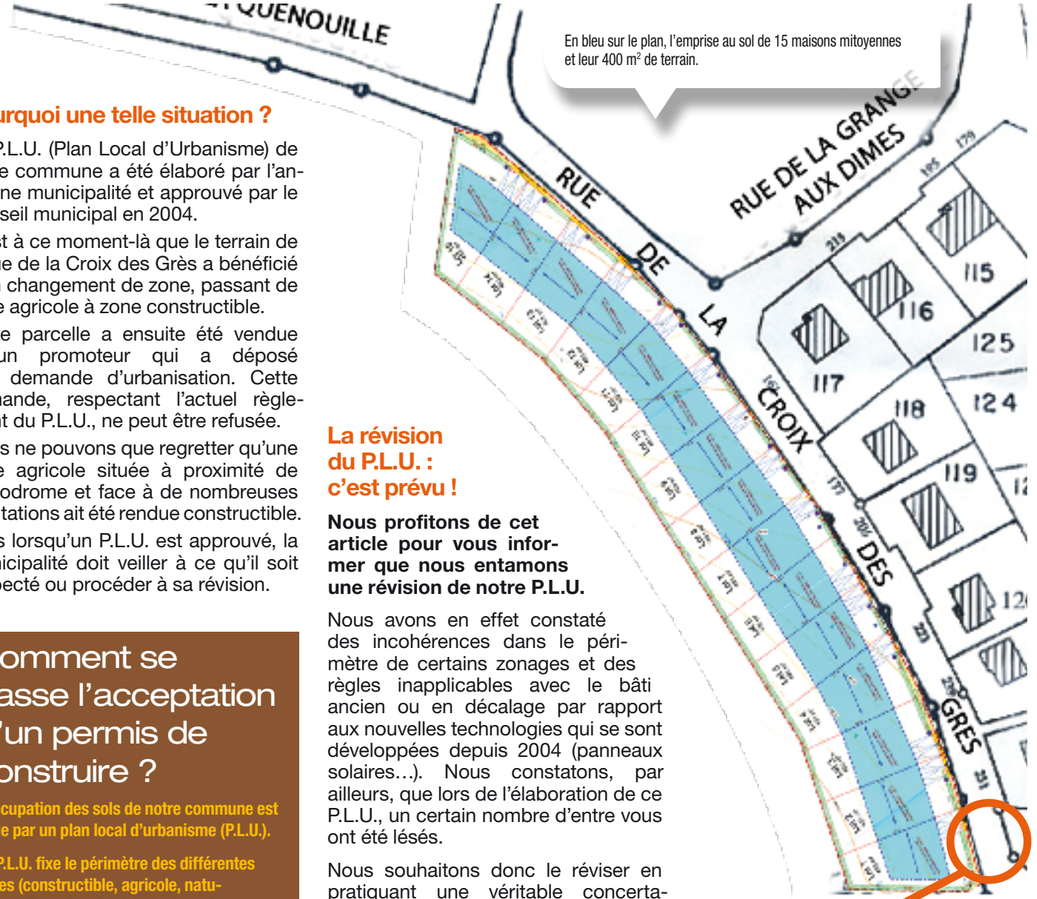

Pourquoi une telle situation ?

Le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) de notre commune a été élaboré par l'ancienne municipalité et approuvé par le Conseil municipal en 2004.

C'est à ce moment-là que le terrain de la rue de la Croix des Grès a bénéficié d'un changement de zone, passant de zone agricole à zone constructible.

Cette parcelle a ensuite été vendue à un promoteur qui a déposé une demande d'urbanisation. Cette demande, respectant l'actuel règlement du P.L.U., ne peut être refusée.

Nous ne pouvons que regretter qu'une zone agricole située à proximité de l'aérodrome et face à de nombreuses habitations ait été rendue constructible.

Mais lorsqu'un P.L.U. est approuvé, la Municipalité doit veiller à ce qu'il soit respecté ou procéder à sa révision.

Comment se passe l'acceptation d'un permis de construire ?

L'occupation des sols de notre commune est régie par un plan local d'urbanisme (P.L.U.).

Ce P.L.U. fixe le périmètre des différentes zones (constructible, agricole, naturelle ou Parc d'activités) ainsi que les règles d'urbanisation (conditions à réunir pour qu'un terrain soit constructible).

Pour obtenir un permis de construire, il faut déposer un dossier en Mairie. La demande est examinée par la Commission Urbanisme du conseil municipal et est soumise à l'avis de la D.D.E. Le dossier est ensuite envoyé au contrôle de légalité de la Préfecture. S'il n'y a pas d'observation dans les 2 mois qui suivent, le permis est accordé.

La révision du P.L.U. : c'est prévu !

Nous profitons de cet article pour vous informer que nous entamons une révision de notre P.L.U.

Nous avons en effet constaté des incohérences dans le périmètre de certains zonages et des règles inapplicables avec le bâti ancien ou en décalage par rapport aux nouvelles technologies qui se sont développées depuis 2004 (panneaux solaires…). Nous constatons, par ailleurs, que lors de l'élaboration de ce P.L.U., un certain nombre d'entre vous ont été lésés.

Nous souhaitons donc le réviser en pratiquant une véritable concertation. Nous associerons à cette révision, d'une part, tous les services et organismes propres à enrichir notre réflexion (D.D.E., C.A.U.E., associations de protection de l'environnement) et d'autre part tous les mourousiens qui le souhaiteront (réunions publiques et de quartier, conseil des sages).

Ce travail de fond nous permettra de mieux anticiper sur nos besoins futurs sans porter atteinte à notre ruralité.

Travaux & voirie

ce qui est fini, et combien ça coûte…

Dépose-minute maternelle

Travaux en cours de réalisation.

Face au succès du dépose-minute de l'école primaire, nous souhaitons faire bénéficier l'école maternelle du même type d'installation.
Les conditions de circulation et de stationnement autour de l'école sont extrêmement difficiles et nous nous devions de proposer une solution qui satisfasse riverains et parents d'élèves. Un dépose-minute spécialement adapté aux enfants de 4 à 6 ans sera donc inauguré dès la rentrée scolaire de septembre.

Mode d'emploi

Il s'agit de vous avancer en voiture jusque devant la porte latérale de l'école et de remettre votre enfant à un animateur ou un agent qualifié qui se chargera de l'accompagner à sa classe.
Attention : Le dépose-minute n'est accessible qu'aux enfants de moyennes et grandes sections. Les parents d'enfants de petites sections ne peuvent pas utiliser le dépose-minute et doivent continuer à emmener leur enfant eux-mêmes dans la classe.

Phase d'adaptation

Bien entendu, il n'y a pas d'obligation à utiliser ce dépose-minute. Toutefois, nous espérons qu'il répondra au mieux aux nombreuses demandes d'amélioration de ce moment d'accueil.
Le démarrage connaitra sûrement les grincements dus à la nouveauté. Nous comptons sur les parents pour nous signaler toute information utile à la bonne marche de ce projet.
Bonne rentrée à tous.

pour en savoir + : www.mouroux.fr

Panneaux de signalisation

Suite aux changements de sens de circulation du centre et à l'aménagement de l'entrée d'agglomération rue de la Butte, nous avons investi 5 159 € dans la signalisation.

Rénovation de la sacristie

Elle s'effondrait depuis plusieurs années, la voilà toute neuve. Coût de l'opération (sol, murs, plafond) : 21 279 €

Salle des Arts et Loisirs

La consommation énergétique de la salle était telle que le remplacement de toutes les portes et fenêtres s'imposait. Coût de l'opération : 50 398 €

Rue de la Butte

Peau neuve intégrale pour la rue allant à la déchetterie. Aménagement de l'entrée de l'agglomération, ralentisseur et voirie pour un coût total de 128 941 €

Sécurité du centre-ville

Ralentisseurs et autres aménagements liés à l'amélioration de la circulation.
Coût de l'opération : 34 968 €

Nouveau parking

Entre les 2 ponts menant à la gare, un parking a été aménagé et le local pêche repeint.
Réalisé par nos services.

Ce qui est en cours, ce qui est prévu

Aménagement d'un parking rue Cornu

Travaux de sécurité rue de Giremoutiers

Travaux d'eaux pluviales rue Jean Monnet

Trottoirs et éclairage public avenue de la Gare

Dossier

Les transports à Mouroux

Transport en commun ou à la carte, Mouroux innove.

Trois grands changements pour cette rentrée : diminution des coûts, nouveau ramassage pour les collégiens de Boussois et lancement de Tam-Tam, notre transport à la demande.

Comment ça marche ?

Le transport est organisé en 5 circuits :

Ligne 12
- le circuit scolaire (maternelle et primaire)
- le circuit collège
- le circuit lycée
- le circuit vers la gare
- le circuit vers Coulommiers dit « heures creuses »

L'entreprise de transport Darche-Gros est l'unique exploitant de la ligne 12, conformément à la convention signée avec le S.T.I.F. (Syndicat des Transports d'Île de France, voir encadré, page 10) jusqu'en décembre 2011.
Par contre, la Mairie décide de quelle façon elle souhaite exploiter cette ligne (fréquence des cars, arrêts…). Pour le service de transport scolaire des primaires et maternelles, c'est avec la Mairie directement que la convention est passée. Le transporteur Darche-Gros est notre prestataire pour ce service.
Dans les conventions qui nous lient à Darche-Gros sur ces 2 prestations, le déficit de la ligne correspond à la participation financière de la commune. Ce déficit s'est élevé à presque 200 000 € en 2008 et jusqu'à 240 000 € en 2007.

L'heure du bilan

C'est en analysant les chiffres du coût d'exploitation et ceux de la fréquentation de nos lignes (voir tableaux ci-contre) que nous avons décidé de supprimer une partie du transport urbain de la commune. En effet, ce transport a un coût moyen de 900 € par personne transportée, somme exorbitante pour une commune de notre taille.

1) Nous avons supprimé les cars qui transportaient moins de 4 personnes et le plus souvent 2.
2) nos cars faisant double emploi avec certaines lignes existantes de Darche-Gros, nous avons réorganisé intégralement la desserte du lycée.

Nous sommes tout à fait conscients que cette réorganisation pourra engendrer quelques difficultés aussi, soyez convaincus que nous avons longuement réfléchi avant de prendre cette décision, mais il apparaît très clairement qu'au niveau du transport intramuros, notre commune vivait bien au-dessus de ses moyens.

90 000 €
C'est la somme économisée par la Mairie en ajustant les transports aux réels besoins.

Les principaux changements

Les circuits lycée

- **pour le hameau de Voisins** : prendre la ligne 17 en provenance de Chessy à l'arrêt Voisins RD 934,
- **pour les hameaux de Boussois et des Chicotets** : prendre la ligne 3 en provenance de Meaux aux arrêts Boussois Lavoir et Chicotets,
- **pour les hameaux de Belle Idée, Bois Guyot, Mitheuil et Bois-la-Ville** : prendre la ligne 17 en provenance de Chessy aux arrêts Belle Idée, Mitheuil RD 934 ou Belle Croix,
- **Pour les hameaux des Courrois, Parrichets, Villeperdue, centre ville**, pas de changement.

Retrouvez le tableau des nouveaux horaires, page 10.

Combien coûte le transport ?

	2008	2009
Charges d'exploitation véhicule, personnel, kilométrage…	298 199 €	169 729 € ↘
Recettes d'exploitation vente des abonnements et tickets	83 019 €	39 238 € ↘
Déficit d'exploitation	215 180 €	130 491 € ↘
Participation commerciale de Darche-Gros Accord négocié entre le transporteur et la commune	17 214 € (8 %)	15 659 € (12 %)
Total déficit à la charge de la commune	197 965 €	114 832 € ↘
Économie réalisée	0 €	83 133 €

Économie prévue pour 2010-2011	**95 100 €**

Les circuits collège

Un seul changement, mais très attendu : dorénavant, les collégiens habitant les hameaux de Boussois et Voisins pourront emprunter le car pour se rendre au collège depuis l'arrêt Voisins Lavoir.

Les circuits des écoles primaires et maternelle

Ils restent inchangés.
Pour tous les circuits et horaires, retrouvez les informations complètes à la Mairie.

Les circuits gare et heures creuses

- Tous les circuits en heures creuses sont supprimés,
- le circuit gare qui dessert les Parrichets et les Courrois est supprimé (le circuit Montblu, Mitheuil Bois Guyot, Chicotets, Boussois, Voisins, centre est maintenu).

Et le futur ?

Nous ne perdons pas de vue notre but : être autonome sur notre transport communal via la location de nos propres cars. Nous avons déjà étudié la faisabilité de ce projet. Sur le plan financier, ce sont de grosses économies pour la commune comme pour l'utilisateur et cela permettra de mettre en place une offre mieux adaptée et parfaitement flexible. Nous espérions être prêts pour la rentrée 2009, mais cela n'a pas été possible. Certains délais sont incompressibles. Mais ce n'est que partie remise, nous espérons venir à bout de ce dossier pour la rentrée 2011 ou 2012.

Tam-Tam

Coup de pouce

Si vous rencontrez des difficultés pour vous déplacer, nous vous rappelons que la commune est équipée d'un transport à la demande, le Tam-Tam (voir l'article en page 11).

Quel que soit votre trajet, n'hésitez pas à le contacter : 01.64.03.61.15.

Nombre de personnes transportées sur les circuits allant à la gare

	Train 7 h 42	Train 8 h 14	Train 8 h 25	Train 19 h	Train 19 h 27
Car n° 1 Montblu, Mitheuil Bois Guyot, Chicotets, Bousois, Voisins, centre	8	13	10	2	8
Car n° 2 circuit salle des fêtes, Parrichets, Courrois	4	4	2	6	2

Nombre de personnes transportées sur les autres circuits

	Nb de personnes		Nb de personnes
Écoles primaires et maternelles	95	**Lycée**	44
Collège	24	**Circuit heures creuses** Trajet vers Coulommiers centre en journée	3

pour en savoir + : www.mouroux.fr

Dossier

... suite

(les transports à Mouroux)

Les tarifs et les horaires des transports

Consciente du coût élevé du transport, la municipalité a, cette année encore, travaillé à la réduction des tarifs. Après la carte école, c'est la carte Imagine'R qui voit son prix baisser de presque 40 %.

Les tarifs

Notre négociation avec Darche-Gros et la refonte complète des circuits ont permis de générer des économies considérables. Nous avons pris la décision de vous les répercuter (voir le tableau ci-contre).
Ainsi, l'occasion nous est donnée de rétablir l'équité des tarifs entre collégiens, lycéens et enfants de primaire en alignant le prix des cartes Imagine'R et Écoles à 99 €. Pour mémoire, le prix de ces cartes avoisinait les 150 € lors de la rentrée 2007.
Quant au prix de la carte Optile, malheureusement, il ne concerne toujours que les élèves habitant dans les zones subventionnées (c'est-à-dire à plus de 5 km du lycée). Nous ne pouvons interférer sur son prix : 12 €.

Tarification des abonnements

En l'espace de deux ans, deux des abonnements aux transports ont subi une baisse de presque 40 %.

	Caractéristiques	2007 2008	2008 2009	2009 2010
École	Maternelle et primaire. Circuit scolaire aux heures et jours d'école. Dégressivité accordée pour plusieurs enfants, consultez la mairie.	147 €	99 €	99 €
Optile	Collégiens et lycéens habitant à + de 5 km du collège ou du lycée. Circuit scolaire aux heures et jours d'école.	12 €	12 €	12 €
Imagine'R	Collégiens et lycéens. Tous les transports à toutes les heures et toute l'année (y compris Chessy, Melun, + RER et TER pendant les vacances scolaires).	151 €	151 €	110 € 99 €*

* 110 € pour les lycéens, 99 € pour les collégiens.

Les horaires

Ci-contre, le tableau récapitulatif des horaires et arrêts en fonction de votre lieu de résidence.
Pour les hameaux des Courrois, Parrichets, Villeperdue, centre ville, pas de changement.
Retrouvez les horaires complets de toutes les lignes en Mairie.

Horaires *départ Mouroux* pour la cité scolaire de Coulommiers.

	Nom de la ligne	Nom de l'arrêt	Horaires Départ Mouroux	Horaires Arrivée lycée
Pour les habitants de Voisins et Montmartin	Ligne 17 Chessy-Coulommiers cité scolaire	Voisin RD 934	7 h 27	7 h 40
Pour les habitants de Boussois et des Chicotets	Ligne 3 Meaux-Coulommiers cité scolaire	Boussois lavoir Chicotets	7 h 23 7 h 24	7 h 35

Aide et solidarité

Tam-Tam à votre service

Un nouveau service de proximité

Afin de concrétiser une politique en faveur du transport pour tous, le Tam-Tam permet de développer la mobilité de proximité.

C'est en considérant l'étendue géographique de la commune et la diversité des demandes de déplacements (se rendre à la banque, l'hôpital, le coiffeur, la poste, le médecin…) que nous avons pris la décision de mettre en place un transport à la demande baptisé Tam-Tam (Transport de l'Agglomération Mourousienne).

Une première en Île-de-France

Nous sommes fiers d'être la première commune d'île de France à exploiter un transport à la demande en régie (transport géré uniquement par la commune et sans prestataire). Nous sommes parvenus à démontrer l'intérêt de la mise en place de ce type de transport de proximité à notre échelle communale et avons donc ainsi obtenu auprès du S.T.I.F. notre agrément, et les subventions qui l'accompagnent.

Une opération financée par les subventions et la publicité

D'un côté, un minibus de 9 places financé exclusivement par les annonceurs et commerçants de Mouroux que nous remercions encore vivement ; de l'autre, un service subventionné en partie par le S.T.I.F. C'est cette combinaison qui permet de proposer un transport au tarif unique de 1,70 € le trajet.

Qu'est-ce que Tam-Tam ?

Pour vos déplacements, la Municipalité vous propose un transport à la demande, exploité par la Commune de Mouroux avec un minibus pouvant transporter 8 passagers. De plus, il est aménagé pour le transport de 3 personnes à mobilité réduite.

Faut-il réserver Tam-Tam ?

Oui, les transports se feront sur réservation au numéro suivant : **01.64.03.61.15**
Le responsable du transport établira les circuits en fonction des demandes. La prise en charge des voyageurs qui ont commandé leur transport se fera à l'arrêt Tam-Tam le plus proche de leur domicile. Ces personnes seront déposées à l'arrêt du Tam-Tam le plus proche de l'endroit souhaité et inversement pour le retour.

Combien coûte Tam-Tam ?

La participation de chaque voyageur est de 1,70 € (tarif francilien). Le paiement s'effectuera par un ticket vendu en Mairie, seul titre de transport qui sera accepté.

Quand peut-on utiliser Tam-Tam ?

Tam-Tam est en service du mardi au vendredi de 9 h à 18 h.

Qui sera concerné par Tam-Tam ?

Tout le monde :

- je pratique une activité sportive,
- j'ai besoin d'aller faire une course,
- je suis scolarisé en primaire, au collège ou au lycée,
- j'ai besoin d'une prise en charge particulière,
- je n'ai pas de voiture,
- je suis âgé, je ne conduis plus…

je peux compter sur Tam-Tam !

Grâce à Tam-Tam, la Municipalité veut apporter une solution à tous ceux qui recherchent une solution de transport ponctuelle.

C'est quoi, le S.T.I.F. ?

Le S.T.I.F. est le syndicat des transports d'île de France. Cette structure régionale organise, gère et subventionne le transport collectif de notre région.

Pour plus d'infos,
WWW » www.stif-idf.fr

pour en savoir + : www.mouroux.fr

Développement durable

Le fauchage tardif

« Je trouve que l'herbe est bien haute sur le bas-côté ! »

Cette phrase, vous l'avez peut-être prononcée au volant de votre voiture. Si les herbes et les papillons grandissent en toute liberté sur le bas-côté de nos routes, ce n'est pas un oubli des employés de la voirie. Une réunion s'est tenue le 28 mai pour informer nos concitoyens du pourquoi. Explications.

Ce n'est pas de la négligence, mais bien une volonté de ne plus faucher les talus et certains bords de routes dès le printemps venu. L'abandon, par la commune, de l'utilisation des désherbants a donné lieu à de nouvelles pratiques, telles que :

- paillage des massifs qui empêche l'apparition des mauvaises herbes et réduit l'évaporation.
- plantation d'espèces vivaces peu gourmandes en eau.

Ce fauchage tardif permet à la biodiversité de se développer. Flore et faune peuvent vivre et se multiplier en toute quiétude. Bien entendu dès que la sécurité est en jeu, à un carrefour par exemple, nous fauchons pour garantir la visibilité.

C'est la première année que le fauchage tardif est pratiqué, il demande bien sûr à être amélioré.

Depuis le 15 août, les employés municipaux entreprennent les grands travaux de fauchage.

Qualité de l'eau

Résultats dans la conformité…

La qualité de l'eau distribuée sur la commune dépend de votre secteur d'habitation.

Secteur Grands-Maisons

L'eau distribuée en 2008 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques à l'exception des pesticides, pour lesquels les dépassements observés n'empêchent pas la consommation de l'eau.

Secteur Maison Neuve

L'eau distribuée en 2008 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés. Le résultat détaillé des analyses sera joint à votre facture d'eau.

Hameau les Courrois, les Parrichets et le reste de Mouroux

L'eau distribuée en 2008 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques à l'exception des pesticides et du sélénium.

Cette eau ne doit pas être consommée par les enfants de moins de 4 ans.

Il est recommandé pour le reste de la population de reconsidérer sa consommation de compléments alimentaires à base de sélénium.

Développement durable

l'A.M.A.P. est lancée !

Première livraison : 75 « consommacteurs » ravis 416 kilos de légumes… mangés !

Ça y est, la machine est lancée. La joie de participer à une nouvelle aventure se lie sur tous les visages. Et ce n'est que le début…

19 juin 2009 tôt, le matin

Christophe, notre maraîcher, a besoin de 6 bras et de toute la matinée pour cueillir ses légumes. 100 kg de tomates, 100 kilos de courgettes, 50 kg de carottes, 180 salades, des brocolis, de la ciboulette, des concombres… C'est sa première livraison, tout doit être parfait.

17 h 30

la tension est palpable lorsqu'il arrive avec sa récolte au point de distribution. Les premiers amapiens sont déjà là pour la mise en place des tables, des balances et du petit apéritif pour inaugurer cette première. Tout ce petit monde s'active, les légumes sont pesés, répartis en différents paniers. C'est la joie et la bonne humeur, le soleil est au rendez-vous, les appareils photo crépitent pour immortaliser l'instant. Les légumes sont frais, beaux et appétissants.

20 h

Les 75 Amapiens sont tous servis, ils se creusent la tête pour savoir comment cuisiner les épinards frais ou le chou vert, les recettes s'échangent. Christophe retrouve le sourire, il est prêt pour la semaine prochaine.

Rejoignez-nous !

Pour adhérer à l'A.M.A.P., venez vous inscrire au local de distribution situé dans l'ancienne usine des couverts entre 18 h et 20 h tous les vendredis.

Un panier 15 €	*Un demi-panier 7,50 €*
• *2 concombres,*	• *1 concombre,*
• *3 salades,*	• *2 salades,*
• *1 kg de carottes,*	• *0,5 kg de carottes,*
• *2 brocolis,*	• *1 brocoli,*
• *2 kg de tomates,*	• *1 kg de tomates,*
• *1 kg de pommes de terre,*	• *0,5 kg de pommes de terre,*
• *2 kg de courgettes,*	• *1 kg de courgettes,*
• *une botte de ciboulette*	• *une botte de ciboulette*

Composition d'un panier à titre d'exemple (ici, panier du 14 août).

Fraise et ciboulette, l'A.M.A.P. de Mouroux dans le Monde du 18 août

pour en savoir + : www.lemonde.fr/societe/article/2009/08/17/avoir-un-agriculteur-pres-de-chez-soi_1229215_3224.html

Mouroux et « Fraise et ciboulette », l'A.M.A.P. de Mouroux sont à l'honneur dans cet article. On y retrouve les gens de l'association et l'aventure humaine les liant à Christophe, maraîcher.

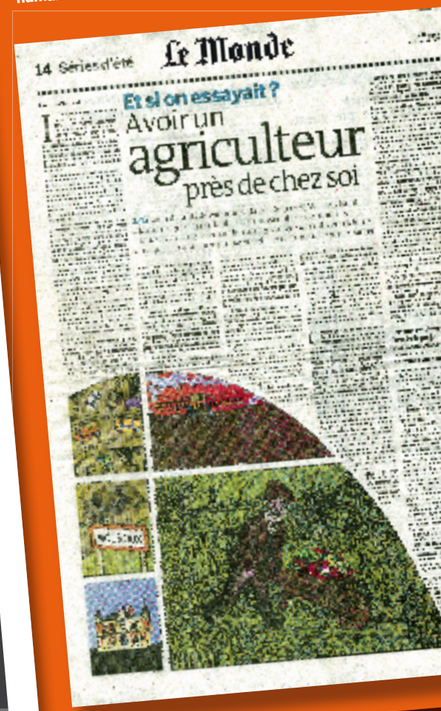
14 Séries d'été Le Monde

Et si on essayait ?

Avoir un agriculteur près de chez soi

Dossier

Assainissement collectif : où en sommes-nous ?

Une nouvelle station d'épuration et le raccordement des mourousiens,

le tout avant 2015, un vrai challenge pour mener à bien des travaux qui accusent 10 ans de retard.

Chronologie

1997 : la municipalité approuve un schéma directeur qui organise les travaux d'assainissement de la commune. Ce schéma prévoyait la construction d'une nouvelle station d'épuration sur Mouroux, car l'ancienne ne pouvait supporter de nouveaux branchements.
En attendant sa construction, le choix est fait de poursuivre le raccordement des particuliers au réseau d'assainissement collectif aux Parrichets, car ce hameau est raccordé à la station d'épuration de Coulommiers.
Le programme des travaux prévus dans les autres secteurs n'est donc pas réalisé.
2007 : 10 ans après, la décision de construire une nouvelle station d'épuration est enfin concrétisée : la station de Coulommiers étant également obsolète, une seule et même station pour les 2 communes sera construite sur le territoire de Mouroux (rue des Grands-Maisons).
2008 : au lendemain des élections municipales, nous prenons ce dossier en main et des avancées rapides sont enfin concrétisées. Nous insistons sur l'intégration paysagère de la nouvelle station et sur la nécessité d'avoir une haute performance du traitement des eaux usées de façon à ne provoquer aucune nuisance pour les habitants qui vivent à proximité.
Dans un second temps, nous réfléchissons à l'ordre de priorité des travaux de raccordement des particuliers au réseau d'assainissement collectif sur la commune afin qu'ils soient en cohérence avec ce nouveau projet de station. Voici donc le tableau récapitulatif des travaux de raccordement (voir tableau ci-contre).

L'assainissement, pourquoi ?

- Nous avons la chance de vivre dans un environnement privilégié fait de verdure et de rivières. Nous nous devons, après des décennies d'ignorance, de le préserver. Pour cela, nous devons nous doter d'installations qui stoppent la pollution de nos rivières.
- Nous nous devons également de respecter les directives européennes qui nous imposent un bon état des eaux pour 2015 et nous avons déjà un retard considérable qui pourrait coûter à la commune des pénalités.
- La station d'épuration de Mouroux-Coulommiers ouvrira en août 2010 et nous devons faire face aux coûts d'exploitation. Pour cela, un maximum de raccords doit être possible dès son ouverture.

Votre assainissement

Une réunion publique a déjà eu lieu le 23 juin dernier. Les travaux commenceront par la rue du Bois Guyot, la rue du Château (jusqu'à la rue Michelet) et le quartier de Belle Idée.
Un bureau d'études a été nommé afin de procéder à une étude parcellaire : chaque habitant a été contacté personnellement par M Dupré afin de procéder à une étude au cas par cas.
Le bureau d'études a la charge de faire le point avec chaque habitant sur sa situation personnelle en fonction de la typologie de chaque terrain. Il expliquera l'emplacement de chaque raccord et permettra un calcul précis du coût du raccordement.
Cette étude est gratuite pour les habitants et prise en charge par la commune. Elle permettra à chacun de bien comprendre et de se préparer au passage à l'assainissement collectif.

Le chantier, rue des Grands-Maisons.

À noter

Avant de refermer la route, la commune profitera des travaux d'assainissement pour enfouir les réseaux électriques, de télécommunication et prévoir le passage de la fibre optique.

Vue d'artiste de la station d'épuration. © IRH Ingénieur-conseil

Travaux d'assainissement programmés

Désignation des voies	longueur mètre linéaire	assainissement			voirie (hors enfouissement des réseaux)		Total	Échéancier
		Estimation HT (1)	Branchements	% des aides (3)	Nature des travaux	Estimation HT (1)		
Avenue du Maréchal Leclerc (Belle-Idée)	180	91 800 €	12	70 % (3)	Travaux de voirie faisant partie intégrante de la requalification de la RD 934 (2)			2010/2011
Rue du Bois Guyot	800	408 000 €	56	70 % (3)	Revêtement de surface	220 000 €	628 000 €	2010/2011
Rue du Château (jusqu'à la rue Michelet)	240	122 400 €	27	70 % (3)	Réaménagement de la rue	110 000 €	232 400 €	2010/2011

(1) Le coût précis des travaux sera déterminé après réalisation pour chaque rue d'une étude sur la base d'un plan topographique et après appel d'offres.
(2) Les travaux de voirie seront réalisés en même temps que les travaux de requalification de la RD 934.
(3) Les subventions aux communes s'élèvent à 70 % : une aide de l'Agence de l'Eau de 50 % (35 % de subvention et 15 % d'avance remboursables) et une aide du conseil général de 20 %.

Travaux à venir :
Rue de Champagne, rue de Rebais, rue des Merisiers, rue Royale, fin de la rue du Château

pour en savoir + : www.mouroux.fr

Prévention routière

Contrôles radar

Prévention, pédagogie et… sanctions !

En étroite collaboration avec la police nationale, des contrôles radar sont régulièrement effectués dans toutes les rues de la commune.

Depuis quelques semaines, vous avez dû apercevoir sur les bords de nos routes nos policiers municipaux équipés de jumelles.

Pourquoi l'achat de jumelles ?

Leur rôle : la prévention, la pédagogie et l'information. Mais aussi, lorsque l'infraction le justifie, la sanction.
Inciter à la prudence est le maître mot de cette démarche. Alertés de très nombreuses fois par des riverains qui dénoncent une vitesse excessive de la part des automobilistes, nous avons opté pour cette solution que nous espérons davantage dissuasive que punitive.

Afin que les rues de notre commune soient propices aux cyclistes, à la promenade et aux enfants, nous, automobilistes, devons respecter les limitations de vitesse.

De quoi réfléchir

Sur le trajet allant de l'Intermarché de Mouroux à la mairie, il vous faudra 3 minutes et 10 secondes pour parcourir cette distance si vous roulez à 30 km/h et 2 minutes 18 si vous roulez à 50 km/h. Selon vous, est-ce que cela vaut le coup de défier les jumelles ? Combien de secondes vaut la vie d'un enfant ?

Opération rue du Bois Guyot

17 juillet 2009, en collaboration avec la police nationale. Zone à 30 km/h.

40 min de contrôle

12 véhicules
visés par les lunettes.

1 véhicule
sous les 30 km/h autorisés

9 véhicules
entre 50 et 60 km/h

1 véhicule
à 72 km/h

1 véhicule
à 95 km/h + délit de fuite

Rappel de quelques infractions…

Et de ce que cela coûte.

	Amende	Retrait de points	suspension de permis
Excès de vitesse inférieur à 20 km/h[1]	68 €	1 point	
Excès de vitesse inférieur à 20 km/h[2]	135 €	1 point	
Excès de vitesse entre 20 et 30 km/h	135 €	2 points	
Excès de vitesse entre 30 et 40 km/h	135 €	3 points	3 ans
Changement de direction sans avertissement préalable	35 €	3 points	3 ans
Excès de vitesse entre 40 et 50 km/h	135 €	4 points	3 ans
Excès de vitesse supérieur à 50 km/h	135 €	4 points	3 ans
Non respect FEU ROUGE ou STOP ou CÉDEZ LE PASSAGE	135 €	4 points	3 ans
Circulation en sens interdit	135 €	4 points	3 ans

[1] dans une zone où la limitation de vitesse est supérieure à 50 km/h
[2] dans une zone où la limitation de vitesse est inférieure ou égale à 50 km/h

pour en savoir + : www.securite-routiere.gouv.fr

Centre ville

Sens de circulation

135 € 4 points
C'est ce que peut vous coûter une circulation en sens interdit.

« Oups, je n'ai plus le droit de tourner ici ! »

C'est avec les responsables de la Prévention Routière que le nouveau plan de la circulation du centre-ville a été réalisé après 3 mois de réflexion.

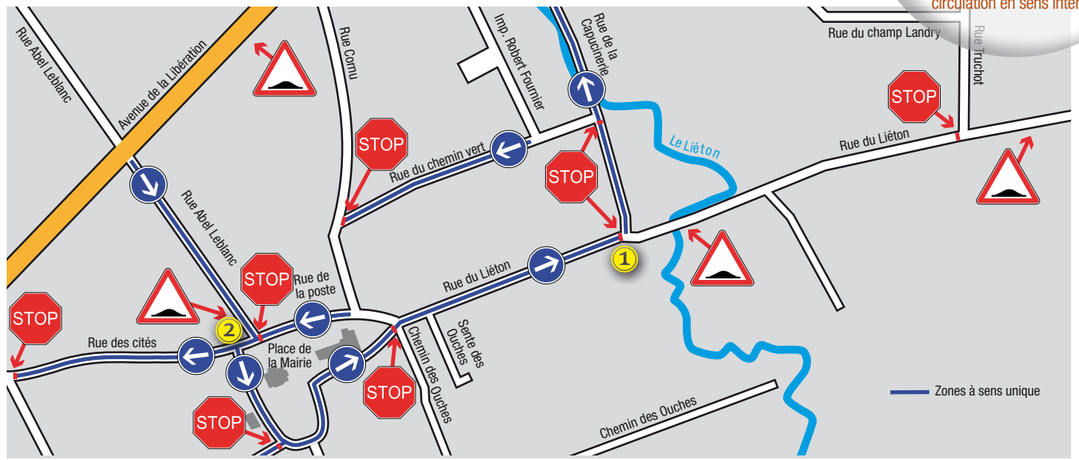

Vous l'aurez sûrement remarqué, le sens de circulation de certaines rues du centre bourg a changé. Dans le seul but d'améliorer la sécurité et la circulation et à la suite des 2 réunions publiques d'information, le nouveau plan de circulation est en place.

Les 2 changements principaux

- La mise en sens unique de la partie basse de la rue Abel Leblanc : cette rue ne peut plus être remontée entre la place de la mairie et l'avenue de la Libération. Fini donc les croisements difficiles et les rétroviseurs pliés.
- La rue du Liéton est en sens unique dans sa première partie, de l'église jusqu'à la rue de la Capucinerie. Un stop permet d'avoir une bonne visibilité sur le petit pont et assure une vitesse modérée. Passé le stop, la rue est de nouveau à double sens.

Dans ces 2 rues des ralentisseurs ont été installés et les zones limitées à 30 km/h.
La mise en sens unique de la rue du Liéton a bien évidemment déplacé un flux de voiture vers la rue du Chemin Vert. Comme cela a été évoqué lors des 2 réunions publiques, cette rue n'a pas de trottoirs. Une installation sera donc mise en place pour la rentrée scolaire afin de permettre aux enfants qui empruntent cette rue de se rendre à l'école en toute sécurité.

En attendant, nous demandons à chacun de faire preuve de civisme et de respecter les zones limitées à 30 km/h afin que notre petite ville connaisse des jours sereins.

Où va l'argent des amendes ?

C'est l'État qui encaisse l'argent des amendes. Un petit pourcentage est ensuite reversé au Conseil Général.

Cet argent sert à subventionner les aménagements liés à la sécurité routière des communes.

Pour l'aménagement du centre-ville qui a coûté 40127 €, nous avons perçu 2156 € de subventions.

Sens unique et stop, rue du Liéton.

Sens unique et passage surélevé, rue Abel Leblanc.

Brèves…

Concours de pêche

Dimanche 6 septembre, derrière la salle des Fêtes

Venez tous participer au concours de pêche à partir de 7 h 30. Concours organisé par l'association La Loche. Participation : 8 €

Nouveaux conteneurs pour les déchets verts

Ces conteneurs sont plus adaptés. En effet, ils sont munis de trous afin d'éviter les jus odorants de déchets en décomposition et en fermentation. Ils éviteront les odeurs sur les chaussées ainsi qu'entre chaque ramassage. Ils ont aussi des rigoles afin de permettre une meilleure évacuation dans les camions au moment de la collecte et du déchargement. Vous serez contactés afin de procéder à l'enlèvement du bac bleu et à la réception du nouveau bac beige-marron.

Opération ville propre

À l'initiative du C.M.J. (Conseil Municipal de Jeunes), une opération ville propre a été organisée samedi 6 juin. Ils étaient une dizaine de collégiens à participer au nettoyage. Munis de gants et de sacs-poubelle, ils ont parcouru la rue des Cités, les abords du collège, la rue du Liéton et les abords d'Intermarché. Une quinzaine de sacs a été remplis et rapporté sur la place de la Mairie pour la traditionnelle photo.

Une collation bien méritée a été servie aux participants. L'année prochaine, les enfants du primaire seront associés à l'opération pour sensibiliser le plus grand nombre au respect de l'environnement.

Course cycliste « Prix du conseil municipal »

La course cycliste «Prix du conseil municipal» a attiré de nombreux coureurs. Sur les 180 au départ seulement une soixantaine était à l'arrivée, la chaleur et la difficulté du parcours ayant provoqué de nombreux abandons. Après la remise des coupes, le pot de l'amitié a été servi sur la place de la mairie.

Un peu de douceur dans ce monde de brutes

Du clavecin en musique d'ambiance tout en remplissant son panier de provisions ? Vous ne verrez ça qu'à Mouroux, le samedi au marché.

Le marché de la place de la Mairie avait pris un air bien estival ce samedi-là. En effet, Patrick Lesurtel, conseiller municipal et facteur de clavecins, avait installé à côté des stands du marché un clavecin authentique et fabriqué de ses mains. Plutôt original, les clients ont ainsi pu faire leurs achats au son mélodieux de cet instrument, apprivoisé par les mains expertes de Théodore Zudholf.

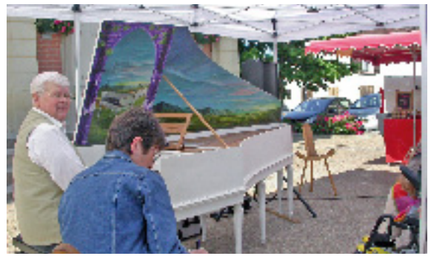

250 000 €

Défaut de gestion depuis 1993 !

La commune perd 250 000 €
Les explications ci-dessous :

L'hôtel Première Classe s'est installé en 1993 sur notre commune. Comme pour toute prestation d'hébergement, une taxe de séjour peut être versée à la commune si celle-ci en fait la demande.

À Mouroux, la taxe de séjour n'a jamais été perçue, et selon nos estimations, ce sont environ 250 000 € qui ont été ainsi perdus au cours des 16 dernières années.

Plus jamais ça !

Les bras en tombent à la vue trop souvent répétée de ce genre de spectacle.
Respectez votre environnement, la nature et vos voisins, tous vous le rendront bien !

Les conteneurs semi-enterrés qui se trouvent en divers points de notre commune vous permettent d'évacuer et de trier vos déchets.

En aucun cas, les encombrants ou autres déchets ne doivent y être déposés, ni à l'intérieur ni à l'extérieur.

KAPLA® : la tour Eiffel dans la salle des fêtes

Le centre de loisirs et les Kapla

Vous connaissez ces petites plaquettes de bois appelées Kapla® ? Les enfants, eux, adorent. Un animateur spécialisé est venu au centre de loisirs fin juin afin d'animer un après-midi construction. Ce sont environ 800 Kapla® qui ont été nécessaires pour bâtir cette tour Eiffel. À quand l'Arc de Triomphe ?

CM2 : cérémonie très officielle

95 enfants récompensés

Pour la 2e année s'est déroulée la désormais la cérémonie officielle de remise des diplômes des classes CM2. Cérémonie symbolique qui marque la fin du cursus élémentaire et annonce le début des années collège.

Chaque lauréat s'est vu remettre un diplôme et un dictionnaire français-anglais. Une soirée dansante endiablée et sans parent s'en est suivie. Ambiance déchainée réussie !

La mairie remercie particulièrement M. Bzar Magid, président de la FCPE et pour l'occasion notre DJ officiel pour le temps consacré à cette soirée.

À 22 heures, les parents sont venus récupérer leurs enfants, tous épuisés mais ravis. Une douche et au lit !

Félicitations aux 95 enfants de la promo 2009 et bon courage pour la poursuite de leur scolarité.

Horaires déchetterie Coulommiers
Du 1er novembre au 28 février

Lundi	10 h -12 h	14 h -17 h
Mardi	9 h -12 h	9 h -12 h
Mercredi	10 h -12 h	14 h -17 h
Jeudi		14 h -17 h
Vendredi	10 h -12 h	14 h -17 h

Horaires déchetterie Coulommiers
Du 1er mars au 31 octobre

Lundi	10 h -12 h	14 h -18 h
Mardi	9 h -12 h	9 h -12 h
Mercredi	10 h -12 h	14 h -18 h
Jeudi		14 h -18 h
Vendredi	10 h -12 h	14 h -18 h
Samedi	9 h -12 h	14 h -18 h
Dimanche	9 h -12 h	

Les encombrants

2e jeudi des mois impairs

sauf cartons, pneus, gravats, batterie…

Brèves

Liste des concessionnaires intervenant sur la commune

Quartier de Belle Croix et des Grands-Maisons :
VÉOLIA EAU
3 rue du Moulin
77120 Coulommiers
0811 900 400

Fibre optique
SEMAFOR 77
40 avenue de Lingenfeld
77200 Torcy
dr-dict.semafor77@covage.com

En cas de conduite d'eau usée bouchée, fuite sur la voie publique, vous devez contacter
LA LYONNAISE DES EAUX
16 rue des Érables
77540 Rozay-en-Brie
0810 385 385

Électricité et gaz
EDF-GDF
26 rue Marcel Clavier
77120 Coulommiers
01 64 75 69 02

FRANCE TÉLÉCOM
82 rue de l'Étoile
93017 Bobigny
01 69 98 49 59

S.N.E. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLÉE DE L'AUBETIN
23 place Pasteur
77510 Rebais
01 64 04 51 37

Compostage

Le S.M.I.T.O.M. vous propose d'acquérir, pour un coût réduit, un composteur, qui vous permettra de transformer vos déchets de jardin, tontes, feuilles, vos déchets ménagers, épluchures, marc de café, essuie-tout, etc. en compost.

Utiliser un composteur, c'est recycler environ 30 % de vos déchets en un excellent engrais naturel.

Pour tout autre renseignement, vous pouvez contacter le S.M.I.T.O.M. au 01.60.44.40.03.

Soirée dansante C.M.J.

Samedi 27 juin une soirée dansante a été organisée par le C.M.J. (Conseil Municipal des Jeunes).

La salle décorée dans l'après-midi par les jeunes a accueilli une quarantaine d'ados à partir de 20 h 30. DJ, tubes, buffet, un peu de détente juste avant les épreuves du brevet.

Nos voisins les hommes suivi d'Indiana Jones IV ont ravi petits et grands.

Cinéma sous les étoiles

«C'était magique !»

Samedi 15 août, les étoiles étaient au rendez-vous de cette grande première sur le secteur : la diffusion de deux films projetés en plein air, sur un écran de 13 mètres installé sur le stade. Un immense succès puisque les 368 spectateurs dont 111 enfants ont, en outre, eu la chance de voir passer une étoile filante pendant plusieurs longues secondes juste au dessus de l'écran.

La météo était idéale et petit plus pour faire comme au ciné, on pouvait se restaurer sur place avec crêpes, churros et boissons fraîches distribuées par M et M^me^ Mollard.

Qu'il faisait bon les pieds dans l'herbe et le nez dans les étoiles ! Expérience réussie qui sera renouvelée sans aucun doute l'année prochaine.

Accueil du public — Mairie

Réorganisation des services d'accueil

Comme de nombreuses communes, Mouroux compte des services (administratifs, techniques, sociaux…) qui répondent quotidiennement aux demandes des habitants. Les services qui traitent les demandes les plus fréquentes : cartes d'identité, passeports, locations des salles… sont aujourd'hui situés en mairie. Les autres services qui accueillent du public sont délocalisés (ex. : les services techniques sont situés au sein du local de la police municipale).

Les usagers font souvent des navettes entre la Mairie et ces services. Aussi, afin de mettre un terme à ce «va-et-vient» récurrent et permettre une centralisation des demandes des citoyens, les services seront, à compter du 1^er^ septembre, légèrement réorganisés :

- l'ensemble des demandes relatives à l'**état civil**, aux **permis de construire** et à l'**urbanisme** sera directement traité en mairie. Les usagers s'adresseront à l'accueil ou par téléphone au 01.64.03.64.00.
- Les demandes spécifiques et techniques (ex. : constitution d'un permis de construire) feront l'objet d'un rendez-vous.
- Les demandes liées à la **scolarité** (inscriptions scolaires, cantines et centres de loisirs) se feront au **pôle enfance** dans le local de la police municipale (voir article page 4). Le numéro de téléphone : 01.64.75.52.50.

M^me^ Sylvie Jacob — M^me^ Joëlle Vergne

L'économie à Mouroux — Échos du commerce

Bienvenue aux arrivants !

Chaque mois, de nouveaux services et entreprises arrivent sur notre territoire. Nous leur souhaitons la bienvenue !

Kinésithérapeute

Rééducation, massages, kinésithérapie respiratoire
M. Ludovic Seisen

Sur rendez-vous lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 16 h à 19 h
mercredi de 8 h 30 à 12 h
Visite à domicile
lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13 h 30 à 16 h

16 place de la Mairie
01 64 03 59 38

Esthéticienne

Épilation, soin visage et corps, pose de faux ongles

« Fée moi belle » M^lle^ Pauline Dubigny
Sur rendez-vous
Lundi de 14 h à 19 h 30 – mardi de 10 h à 19 h 00
mercredi de 14 h à 19 h – jeudi et vendredi de 10 h à 19 h – samedi de 10 h à 18 h

16 place de la Mairie
01 64 82 09 14

Électricité, énergies renouvelables,

éclairage, génie climatique, chauffage & sanitaire
Société Yonnelec
du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

1537 avenue du Général de Gaulle
01 64 03 22 20
WWW » www.yonnelec.com

Vente de pneumatique

aux particuliers et aux entreprises, réglage des trains avant des voitures de tourisme et des poids lourds

Société Siligom M. Harlay
Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h – samedi de 7 h à 12 h

2105 avenue du général de Gaulle (en face l'aérodrome)
01 64 03 03 81
WWW » www.siligom.fr

Pour toute nouvelle activité rendant notre ville plus accueillante et riche en service, merci de nous contacter en mairie ou par mail : info@mouroux.fr

UFC Que Choisir : au côté des consommateurs…

L'association locale UFC Que Choisir Coulommiers et sa région a pour principales missions d'informer, conseiller, défendre l'intérêt des consommateurs individuels.

Elle accueille chaque année des centaines de consommateurs et traite plus de 500 litiges tous les ans. Ces litiges concernent tous les secteurs même s'il s'agit plus souvent des domaines du logement, des assurances, des banques, de la téléphonie ou de l'automobile. L'association apporte à ses adhérents* : conseils, informations et soutien lors des nombreuses permanences qu'elle assure, mais aussi par les bulletins qu'elle édite.

Vous avez un litige ? L'association locale UFC Que Choisir Coulommiers et sa région tient ses permanences physiques à :

Coulommiers
Hôtel de l'Orme Chaumont
Rue Ernest Dessaint
le 2^e^ mardi du mois de 18 h à 20 h 30,
en période scolaire seulement.

Fontenay-Trésigny
Mairie de Fontenay-Trésigny
le 3^e^ samedi du mois de 9 h à 12 h

La Ferté-sous-Jouarre
Maison des Associations de
La Ferté-sous-Jouarre Allée du jumelage
le 3^e^ vendredi du mois de 17 h à 19 h

Permanences téléphoniques
le mardi de 9 h à 12 h
le jeudi de 17 h à 19 h 30
au 01.64.03.46.26

*cotisation annuelle 26 €

Mouroux & son passé

La petite histoire

L'usine de couverts

L'usine des couverts de Mouroux a été créée en 1890 par Louis Ravinet. Cet établissement occupa pendant près d'un siècle une grande partie de la main-d'œuvre de la commune. La société des Couverts de Mouroux produisait des couverts bruts pour de nombreux orfèvres : couverts en métal argenté (modèles en maillechort : alliage de cuivre, de zinc et de nickel). En 1923, Louis Ravinet et Charles d'Enfert confient à leurs fils André Ravinet et Jacques d'Enfert (1900-1982) la gestion de l'entreprise en constituant une société à responsabilité limitée. La maison Ravinet d'Enfert a cessé son activité en 1984.

Tarifs 2009

Concession cimetière

Il n'y avait aucune logique dans les tarifs pratiqués jusqu'à aujourd'hui ! Nous avons revu ces tarifs de façon à ce qu'ils soient proportionnels à la durée choisie et au coût supporté par la commune.
Le cimetière est aussi un lieu de recueillement. Un nouvel aménagement paysager y sera réalisé à l'automne et il tiendra compte des observations de notre Conseil des Sages ; il est prévu dans un avenir proche d'agrandir le cimetière par le côté ouest. Ce terrain est la propriété de la commune et nous allons procéder à une étude de sol. Nous allons également anticiper cet agrandissement par une plantation d'arbres le long du mur, côté nouveau terrain.
Il est aussi nécessaire de déterminer les contours du futur cimetière afin de laisser, côté avenue de la Libération, un emplacement pour un parking et un espace fleuri.
Contre les murs ouest et est, des bacs à fleurs en meulière seront aménagés et remplaceront les bacs existants. Afin de prévoir un espace ombragé, une pergola ou une gloriette sera installée au centre.
Des bancs seront disséminés un peu partout. Et pour finir, il est prévu de mettre en pelouse le jardin du souvenir et les abords du columbarium.

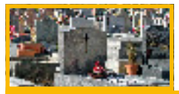

Tarifs des concessions du cimetière

		2008	2009
Concessions	15 ans	329 €	150 € ↘
	30 ans	410 €	300 € ↘
	50 ans	794 €	600 € ↘
Achat Columbarium	15 ans	498 €	498 € =
	30 ans	804 €	804 € =
Renouvellement Columbarium	15 ans	329 €	150 € ↘
	30 ans	410 €	300 € ↘

"Respublica"

Parole à l'opposition

"L'eau du robinet"
Ni de droite, ni de gauche, mais de Mouroux
Jeannette Prétot
mouroux-avenir.skyrock.com

Continuons ensemble pour Mouroux
Joseph Allebe
mouroux.opposition@free.fr

"C'est l'été, pas de commentaire !"
Mouroux pour tous
Jean-Michel Boulanger

À Mouroux, depuis la canicule de 2003, notre eau du robinet est toujours interdite, par arrêté préfectoral, aux enfants de moins de 4 ans et aux personnes fragiles. Si, comme moi, vous êtes obligés d'acheter des bouteilles, ce qui, à la longue, coûte très cher, faites-le-moi savoir : j'ai besoin d'une information précise sur l'impact financier dans les familles touchées par cette situation. Avec des chiffres précis, je serai en meilleure position pour prouver l'importance de votre problème, et pour suggérer une solution à un sinistre qui dure depuis trop longtemps : après tout, nous payons pour avoir une eau potable pour tous.

Travaillons tous ensemble à faire avancer les choses : gardez vos tickets de caisse, soulignez la ligne Eau et écrivez-moi ce que cela représente chaque mois.

Membre du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie représentant les collectivités territoriales

Le Conseil des sages est lancé !

Le conseil des sages constitué de 7 membres initialement est aujourd'hui composé de 9 personnes.

Les premières réunions ont permis à chacun de se présenter, de connaître la politique de la municipalité en matière de projets, pour mieux appréhender les sujets à traiter ultérieurement.

Une réunion a permis la maîtrise de l'assainissement qu'il soit individuel ou collectif.

Puis, le conseil a émis ses premières préconisations sur le cimetière afin de le rendre plus accueillant : amélioration du fleurissement et de l'ombrage. Il a aussi participé à une réflexion sur le projet d'élaboration d'un plan d'aménagement des voiries et espaces, plan réalisé de manière à permettre l'accessibilité de ces voiries et espaces publics aux personnes handicapées ou à mobilité réduite avec la plus grande autonomie possible.

Cinq réunions se sont déroulées en mai et en juin avant. Les sages se retrouveront début septembre après les congés d'été.

Un début très prometteur où chacun s'implique sérieusement et où tous espèrent apporter une critique constructive.

Agenda

05 sept — **Forum des associations**
Place de la Mairie, de 14 h à 18 h

19 sept — **Après-midi détente**
Aux Parrichets, de 14 h à 18 h.
Jeux, omelette géante…
Participation 5 €

26 sept — **Journée de rencontres interculturelles**
Salle des Arts et Loisirs. **Voir article ci-contre.**

4 oct — **Brocante de Mitheuil**
Rue du Bois Guyot et rue du Château.
Inscription et paiement en Mairie
Habitant 2 €, hors commune 4 €, prof. 6 €

9 oct — **Thé dansant**
salle des Arts et Loisirs, 14 h.
Organisé par le C.C.A.S.

17 oct — **Concert par l'ensemble vocal Désidério**
église Saint Rémy, 20 h 30.
Rebecca de César Franck et le Requiem de Fauré. Adulte 8 €, enfant 5 €

31 oct — **Soirée Halloween**
Salle des Arts et Loisirs, 20 h 30
Organisée par les P'tits Loups et le comité des fêtes des Parrichets.
Adulte 22 €, enfant 12 €

Journée de rencontres inter-culturelles

26 septembre avec l'ASSREC

ASSREC : Association de Soutien Scolaire et de Rencontre Culturelle
14 h : exposition, concours de pétanque, concours de graffitis.
À 17 h 30, film « Et si l'immigration s'inversait », de Jean Amouzou suivi d'un débat, puis remise des prix des concours.
20 h 30, buffet et soirée dansante. Adultes 15 €, enfants 7 €, comprenant toutes les animations et le buffet.

07 nov — **Thé dansant**
Salle des Arts et Loisirs, 14 h.
Organisé par l'association du Temps libre.

13 nov — **Dîner-spectacle**
Salle des Arts et Loisirs, 19 h 30.
Organisé par l'association « Tous en Scène ».
Adulte 25 €, enfant 12 €

14 nov — **Théâtre**
Salle des Arts et Loisirs, 20 h 30.
Chat en Poche, comédie de Georges Feydeau, par la troupe « Dhuis en Scène » de Quincy-Voisins. Adulte 5 €, enfant 3 €

28 nov — **Soirée Rock**
Salle des Arts et Loisirs.
Organisée par l'association des jeunes.

05 déc — **Théâtre**
salle des Arts et Loisirs, 20 h 30.
« L'amour ou la... chose », spectacle de textes et chansons érotiques, par la compagnie du Clapas, avec Irène Fabry et Tom Torel.
Adulte 8 €

31 déc — **Réveillon**
Salle des Arts et Loisirs, 20 h.
Organisée par les associations de Mouroux.

Attention !
Grippe A/H1N1

La Préfecture de Seine-et-Marne nous demande de vous rappeler les règles d'hygiènes à appliquer afin de se préserver des risques de pandémie liés au virus de la grippe A/H1N1.

Rappel des règles d'hygiène

- Lavage des mains : répété, au savon ou avec la solution hydro-alcoolique, durant 30 secondes au moins, après chaque mouchage ou éternuement, après chaque contact avec un malade, avant et après chaque manipulation d'un équipement de protection.
- Se couvrir la bouche lors des toux et éternuements par un mouchoir en papier que vous jetterez aussitôt dans une poubelle fermée.
- Se moucher avec un mouchoir en papier que vous jetterez aussitôt dans une poubelle fermée
- Arrêter les bises, embrassades, poignées de main.
- Arrêter tout échange de vaisselle.
- Ne pas cracher.
- Ne pas se frotter les yeux.
- Se tenir autant que possible à au moins 2 mètres des malades lorsque vous n'êtes pas munis de masque de protection FFP2
- Éviter toutes les visites inutiles dans la chambre d'un malade et dans la famille.
- Aérer régulièrement les pièces, en particulier celle occupée par un malade.
- Éviter les voyages et déplacements.
- En dehors des trajets pour se rendre sur son lieu de travail, rester chez soi autant que faire se peut.
- Éviter les regroupements de personnes : éviter les réunions, ne pas utiliser les transports en commun, ne pas fréquenter les salles de spectacle, éviter les supermarchés...
- Porter si possible un masque chirurgical en présence d'autres personnes dès que l'on se sait malade
- Rester chez soi dès que l'on se sait malade et informer sans délai son employeur.

pour en savoir + :

www.sante.gouv.fr
www.inrs.fr
www.invs.sante.fr
www.inpes.sante.fr